



Commune d'Ependes (VD)
Conseil général

Convocation

Les citoyennes et citoyens d'Ependes sont convoqués en assemblée du Conseil général du :

Mercredi 12 juin 2024 à 20h00 à la salle communale

avec les points suivants à **l'ordre du jour** :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06.12.2023
3. Nomination de deux scrutateurs
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Election au sein du Conseil pour la législature en cours (2021-2026) :
 - Election d'un-e membre pour l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région des Côtes de Chalamont (ARCC)
 - Election d'un-e membre pour la commission de révision des statuts du SDIS
6. Préavis municipal n°2024/01 : rapport des comptes et gestion pour l'exercice 2023
Rapport de la commission – débat – décision
7. Préavis municipal n°2024/02 : l'arrêté d'imposition pour l'année 2025
Rapport de la commission – débat – décision
8. Communications de la Municipalité
9. Divers
10. Interventions individuelles

Pour le bureau du Conseil

Le Président

David Burckhardt

Le Secrétaire

Julien Wyss



NB : La Municipalité vous remercie d'adresser au préalable vos questions, demandes ou désirs, par écrit ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@ependesvd.ch d'ici au **10 juin 2024 à midi**.

Les personnes absentes sont priées de s'excuser jusqu'au mardi soir **11 juin 2024** auprès de M. Julien Wyss 0787178031, de M. David BURCKHARDT 0797723079 ou par courriel à l'adresse suivante : conseil@ependesvd.ch

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général du 06.12.2023



Commune d'Ependes

Préambule

Assemblée du Conseil Général d'Ependes du mercredi 6 décembre 2023 à 20h00 à la salle communale.

M. David Burckhardt, président, ouvre la séance à 20h01 et donne lecture de l'ordre du jour, lequel est accepté à l'unanimité. Il annonce une modification de celui-ci à la suite de la décision prise par la Municipalité d'assermenter les deux nouveaux municipaux élus le 26.11.2023. Le point 4.1 a donc été ajouté à l'ordre du jour et accepté par un levé de main par tous les conseillers.

1) Appel

27 membres présents, 10 excusés et 2 absents.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023

M. Philippe Walter intervient pour dire qu'à la page 168, 5^{ème} paragraphe, il manque le mot "coût", soit : "qu'un feu de signalement a un certain **coût** annuel."

Aucune autre remarque n'est à formuler et le PV est accepté à l'unanimité.

3) Nomination de deux scrutateurs pour la séance

Mme Séverine Henry et M. Simon Weisflog sont nommés.

4) Assermentation des nouveaux membres

Messieurs et Mesdames Blaise, Valérie et Bastien Henry, Florence Grin, Nikita Perret et Andrea Suter se présentent et sont assermentés.

L'effectif pour la séance du jour est de 33 conseillers. L'effectif total pour le prochain Conseil du 12.06.2024 sera composé de 48 personnes.

4.1) Assermentation des nouveaux municipaux

MM. Joël Grin et Olivier Maire sont assermentés par le président du Conseil Général.

5) Préavis municipal n°2023/06 concernant le budget communal pour l'année 2024

Mme Carole Glauser, syndique, prend la parole pour annoncer que la Municipalité est passée au système comptable MCH2, qui est le programme harmonisé 2^{ème} génération pour le secteur public. Les comparaisons avec les budgets des années précédentes sont donc compliquées.

Elle passe la parole à Mme Arlette Sunier, boursière, pour une présentation. Toutes les informations se trouvent sur le site internet du Canton de Vaud (www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/mch2). Mme Carole Glauser annonce un excédent de charge de CHF 85'485.-- au budget 2024. Elle remercie la boursière d'avoir accepté de fonctionner comme commune pilote dans le cadre de ce projet.

M. Sébastien Oguey donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances. Le budget communal pour l'année 2024 est très difficilement comparable aux budgets précédents du fait du changement de méthode comptable, les seuls éléments comparables étant le budget des revenus et le budget des charges totales, il a été suggéré à la boursière et à la Municipalité de ne pas les comparer par positions et sous-positions. Le budget 2024 présente un excédent de charges de CHF 85'585.--, inférieur à l'excédent budgété en 2023, et en ligne avec les excédents budgétés les années précédentes. Deux faits notables sont relevés, d'une part, le prix de l'eau facturé à la Commune par Sagenord ayant augmenté, la Commune va répercuter cette augmentation aux consommateurs, le prix du mètre cube passant de CHF 2.60 à 2.90.--. D'autre part, la taxe d'épuration au mètre cube va baisser en passant de 40 à 30% de la taxe entière à la suite au raccordement de Belmont. La proposition budgétaire de la Commune telle que présentée dans ce préavis est raisonnable. Les recettes telles que budgétées apparaissent prudentes et la Municipalité n'a que peu de levier pour restreindre les dépenses. En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2023/06, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- 1) D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

6) Préavis municipal n°2023/07 concernant le projet de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage de l'Ancien collège et création de box de rangement dans les combles

M. Marco Costantini prend la parole pour annoncer que suite au départ de l'ancien locataire dudit appartement au mois d'août 2023, des travaux sont nécessaires après une location d'environ 10 ans (remplacement intégral système électrique, aménagement d'une cuisine neuve, pose de nouvelles portes, rénovation de deux armoires murales, travaux de plâtrerie et de peinture). Le coût total du budget prévu est de CHF 93'840.--, y compris une marge de 20% pour les imprévus.

M. Marco Costantini indique que Mme Marie-Noëlle Grin a préalablement à la séance du jour adressé à la Municipalité une demande écrite afin de connaître le prix du futur loyer. Il indique que l'ancien loyer se montait à CHF 1'256.--, sans les charges. Le prix définitif du futur loyer ne peut pas être donné à ce stade, car il dépendra du montant total de l'investissement. Une réflexion concernant les charges comprises ou non dans celui-ci est également en cours.

Mme Séverine Henry donne lecture du rapport de la commission des préavis. La commission considère que la rénovation de ce bel appartement est indispensable, en particulier par rapport au système électrique qui présente un risque au niveau de la sécurité. Les travaux présentés apparaissent donc nécessaires mais la Commission souhaite que ces travaux permettent de conserver le cachet de l'appartement (haut plafond, moulures, etc...). Elle recommande d'autre part de poser une isolation au niveau de la chape dans les combles et de remplacer la porte d'accès au galetas par une porte isolante, le tout avant de créer les boxes. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

M. Serge Paschoud demande si la pose d'isolation supplémentaire dans ce logement est incluse dans le budget des travaux, comme cela a été abordé dans les propositions de la commission d'étude des préavis. M. Marco Costantini répond que non, cela n'est pas prévu car la proposition de la commission a été faite après la présentation du préavis. Cependant, une réflexion est en cours à ce sujet. Si le montant total venait à dépasser les 20% de marges qui ont été prévues, cela pourrait être pris au budget de l'année 2025. Une demande d'offre a été faite et le montant s'élèverait à ce stade à environ CHF 5'000.--. Les choses seront faites au mieux afin que le budget soit respecté.

M. Serge Paschoud demande si au vu de l'installation électrique qui n'est plus aux normes, l'entier du bâtiment communal est en danger. M. Marco Costantini répond que ce n'est pas le cas. Comme des travaux vont être entrepris dans cet appartement, tout devra être changé.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2023/07, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation de l'appartement du 1^{er} étage de l'Ancien collège ainsi que la création de box de rangement dans les combles, pour un montant de CHF 93'840.-- ;
- 2) De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
- 3) D'accepter l'amortissement du montant de CHF 93'840.-- sur 10 ans.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

7) Communications de la Municipalité

Mme Carole Glauser félicite et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux municipaux. Elle remercie aussi les conseillers pour les votes à l'unanimité et la confiance témoignée. Elle ajoute que l'élection du nouveau syndic se fera le lundi 08.01.2024 et que son entrée en fonction sera effective au 04.02.2024.

Mme Carole Glauser remercie infiniment M. Rémy Perrin pour ses 14 ans passés à la Municipalité et pour son travail et ses connaissances précieuses, qui ont contribué au bon fonctionnement de la commune. Elle remercie aussi Mme Jacqueline Collet pour son travail au secrétariat ainsi que Mme Arlette Sunier pour sa disponibilité. Ses remerciements vont également à ses collègues municipaux et notamment, avec émotion, MM. Rémy Perrin et Christian Bavaud pour leur soutien de longue date. La Syndique sortante clôture sa prise de parole avec un discours. Elle remercie encore également toutes les personnes qui donnent de leur temps à la commune.

M. Rémy Perrin informe que les feux de signalisations seront posés dans quelques jours. La zone 30km/h sera mise en place en février ou mars 2024. La conduite du chemin des Garitelles sera posée avant la fin de l'année. Il remercie tous ses collègues et toutes les personnes qu'il a côtoyées dans le cadre de ses fonctions.

M. Christian Bavaud remercie Mme Carole Glauser au nom de la Municipalité pour tout le travail qu'elle a effectué durant ces nombreuses années. A la suite de l'intervention de Mme Line Randin lors du précédent conseil, il communique comme demandé des informations sur la déchetterie mobile. Avant l'installation de celle-ci, plusieurs containers devaient être vidés tous les deux mois en moyenne. Il a fait une estimation des frais annuels avec l'ancien système, qui s'élevaient à CHF 2'172.--.

Aujourd'hui, la déchetterie mobile doit être vidangée 5 ou 6 fois par année et cela est assuré par M. Joël Grin. Les coûts engendrés par son véhicule sont d'environ CHF 960.-- pour 2021 (6 vidanges) et CHF 800.-- pour 2022 (5 vidanges), soit une économie sur les transports de CHF 1'200 à CHF 1'400.-- par année. Cela est donc plus largement économique et plus écologique. De plus, le confort des usagers et du surveillant a grandement été amélioré. Le contrôle des coûts globaux sur les déchets en eux-mêmes est difficile car la STRID et ses concurrents sont dans un business lucratif.

A ce jour, seuls le PET et le verre rapportent un peu d'argent à notre commune, à hauteur de CHF 2'000/2'500.-- par année.

Concernant la mise en place de cette déchetterie mobile à d'autres endroits dans le village, cela est techniquement faisable mais aucune demande n'a été adressée à la Municipalité à ce jour. Il ajoute encore que cette remorque mobile a permis de mettre en place un espace ressourcerie à la déchetterie.

M. Marco Costantini remercie les employés communaux et M. Laurent Glauser qui a décidé de mettre fin à son contrat au 31.07.2024. Il remercie aussi Mme Valérie Glauser, qui est en arrêt maladie et lui souhaite un bon rétablissement. Ses remerciements vont aussi à M. et Mme Blaser qui ont toujours un petit quelque chose pour égayer l'église lors des cultes.

Mme Carole Glauser reprend la parole pour informer M. Philippe Walter, à la suite de sa question concernant le dernier garage Beauverd restant, qu'une relance a été faite et que M. Beauverd s'est engagé à le débarrasser avant le 20.12.2023.

8) Divers

M. David Burckhardt informe que le prochain Conseil général aura lieu le 12.06.2024.

9) Interventions individuelles

La parole n'est pas demandée.

M. David Burckhardt remercie M. Julien Wyss pour son travail. Il remercie également le bureau de vote pour les dépouillements des votations, ainsi que les commissions de gestion et permanente et Mme Carole Glauser et M. Rémy Perrin pour leur appui. Il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tout le monde.

La parole n'est plus demandée et M. le Président David Burckhardt clôt la séance à 21h15

Au nom du Conseil Général :

Le Président


David Burckhardt

Le Secrétaire


Julien WYSS

